

Aménagement des jardins familiaux de Brûlefoin et Montoille - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du Contrat de Ville, compte tenu des attentes et besoins des familles des quartiers, la Commission Environnement a retenu deux projets d'aménagement de jardins familiaux :

- **jardins familiaux de Brûlefoin** (familles du quartier des Clairs-Soleils) : aménagement définitif du site composé de 29 parcelles (réseaux, allées, identification des parcelles, abris, abords,...)

estimation globale : 840 000 F.

- **jardins familiaux de Montoille** (familles des quartiers de Brulard et Planoise) : aménagements complémentaires du site composé de 22 parcelles (identification des parcelles, zones de dépôts, ...)

estimation : 100 000 F.

Sur proposition favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les deux projets présentés,
- solliciter des aides financières au titre du Contrat de Ville, auprès de l'Etat et auprès du Département,
- s'engager à financer la part de la Ville de Besançon dans le cadre des budgets primitifs 1997 et suivants,
- autoriser M. le Maire à signer les documents à intervenir permettant le lancement et le règlement de ces opérations,
- encaisser les subventions, en recettes sur les comptes 90.652.1321.87024 et 90.652.1323.87024 code service 34000, et les réaffecter en dépenses sur le compte 90.652.2312.87024 code service 34000.

M. LE MAIRE : Vous savez que les jardins familiaux connaissent un succès sans précédent. Ils sont réclamés à cor et à cri. C'est une affaire qui marche bien, qui a été bien animée et je crois qu'il faut continuer dans cette voie.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1997.